



L' EHPAD LE PASTOUREL

VOUS ACCUEILLE



LIVRET D'ACCUEIL

Etablissement d'Hébergement pour **Personnes**
Agées Dépendantes

Accueil de personnes valides, semi-valides
ou dépendantes



Le mot de bienvenue

*Madame,
Monsieur,*

Vous envisagez d'être accueilli à L'EHPAD Le Pastourel.

Nous souhaitons que ce livret d'accueil vous apporte les réponses aux questions que vous vous posez concernant votre prochaine admission.

L' EHPAD Le Pastourel, conventionné depuis le 23 août 2002 par Monsieur le Préfet et par Monsieur le Président du Conseil Général de la Haute Garonne est un établissement Public médicalisé, de proximité et de dimension humaine au service de tous.

Vous découvrirez une maison de retraite à votre écoute afin d'assurer votre sécurité et un accompagnement adapté. Chaque résident accueilli dans notre établissement est unique et nous réalisons quotidiennement tout ce qui est en notre compétence pour qu'il le reste et qu'il bâtisse ainsi, avec nous, son propre projet de vie.

Ensemble, nous garantissons de ce lieu Humanité et Solidarité.

La Direction et l'ensemble du personnel vous souhaitent la bienvenue !



Madame PILLON
La Directrice



Sommaire

Mot de bienvenue	p.3
Sommaire	p.3
Présentation de l'établissement	p.4
Photos de l'établissement.....	p.5
Vie quotidienne	p.6
Modalités d'admission	p.8
Vos droits et devoirs	p.9
Tarifs et Aides financières	p.10
Plan d'accès	p.12



Présentation de l'établissement

Situé à trente kilomètres de Toulouse, dans une petite ville où tous les commerces sont représentés, l'EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) « Le Pastourel » est un établissement public, rattaché au Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Bessières.

Il s'adresse à toute personne âgée de 60 ans et plus, retraitée, valide, semi-valide et dépendante.

L'établissement est habilité à recevoir des bénéficiaires de l'Aide Sociale, de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie et de l'Aide Personnalisée au Logement.

L'EHPAD est contrôlé par l'Agence Régionale de la Santé.

L'équipe du Pastourel est composée :

- d'une équipe administrative,
- d'une équipe de soins : médecin coordonnateur, cadre infirmier, psychologue, Infirmières et aides soignantes,
- d'une animatrice,
- d'un service hôtelier : agents des services hospitaliers qualifié,
- d'un service technique.



Le Conseil d'Administration définit la politique générale de l'établissement et délibère sur les points, tels que le projet d'établissement, le budget, les tarifs, le contrat de séjour, le règlement de fonctionnement... Ces délibérations sont communiquées au représentant de l'Etat.

Photos établissement





Vie quotidienne

Les appartements

L'établissement dispose de 29 T1 et 26 T1Bis à meubler et agrémenter par chacun selon ses goûts.



Les appartements se composent d'une entrée, d'un grand séjour chambre donnant sur un balcon individuel, d'une salle de bain avec toilette, aménagée et sécurisée.

Des prises sont prévues pour brancher votre téléphone et votre téléviseur. Chaque appartement bénéficie d'un numéro direct d'appel.



Surveillance médicale et soins

Vous gardez le libre choix de votre médecin traitant et des auxiliaires médicaux (kinésithérapeutes, podologues...). Cependant, un service médical composé de 4 infirmières et de 12 aides soignantes est à votre disposition pour répondre à vos besoins.

La restauration

Les repas sont confectionnés par la Cuisine Centrale de Bessières et remis en température à l'office de l'établissement. Ils sont servis en salle à manger ou en chambre si l'état de santé de la personne âgée le justifie aux heures suivantes :

- petit déjeuner, à partir de 7 h 40
- déjeuner à 12 h 00
- dîner à 18 h 30

Une collation est servie à 10 h et à 15 h 30.

L'invitation à déjeuner de parents ou d'amis doit être signalée 72 heures avant.



Vie quotidienne

L'entretien du linge

Le linge personnel doit être au préalable marqué par la famille ou le représentant légal lors de l'entrée. Celui-ci est entretenu par un prestataire extérieur.

L'établissement fournit une partie du linge de lit (draps, alèzes...).

Le Secrétariat

Il est à votre disposition du **lundi au vendredi** selon les permanences affichées à l'accueil.

L'animation

Une animatrice est présente du lundi au vendredi de 10 h à 17h30. Celle-ci vous affichera toutes les semaines le planning des animations prévues (atelier mémoire, manucure, esthétique, lotos, gymnastique douce, etc...). Une borne musicale est mise à disposition des résidents dans le salon, afin que chacun puisse écouter les airs d'antan.





Modalités d'admission

Un dossier de pré-admission peut vous être envoyé par voie postale, par courrier électronique, sur simple appel téléphonique de votre part ou peut être retiré à l'accueil de l'Etablissement.

DOCUMENTS A FOURNIR

- Dossier de demande d'admission (volet administratif et médical)
- Livret de famille
- Avis d'imposition ou de non imposition
- Déclarations de revenus
- Justificatifs de pensions
- Attestation d'engagement à payer

La Commission d'admission, composée de la Directrice, du médecin coordonnateur, du cadre infirmier et d'un adjoint administratif donne son avis sur l'admission en examinant d'une part les possibilités de prise en soins par l'établissement de la personne au regard des éléments fournis dans le dossier médical et d'autres part la garantie financière de règlement des frais de séjour apportée par le demandeur

Attention: Tout changement intervenant dans la situation de l'intéressé doit impérativement nous être communiqué (annulation de la demande, veuvage, etc...)

Vos droits et devoirs



CHARTRE DES DROITS ET LIBERTES DE LA PERSONNE AGEE DEPENDANTE

- ◇ **Choix de vie** : toute personne âgée dépendante garde la liberté de choisir son mode de vie.
- ◇ **Domicile et environnement** : le lieu de vie de la personne âgée dépendante, domicile personnel ou établissement, doit être choisi par elle et adapté à ses besoins.
- ◇ **Une vie sociale malgré les handicaps** : toute personne âgée dépendante doit conserver la liberté de communiquer, de se déplacer et de participer à la vie de la société.
- ◇ **Présence et rôle des proches** : le maintien des relations familiales et des réseaux amicaux est indispensable aux personnes âgées dépendantes.
- ◇ **Patrimoine et revenus** : toute personne âgée dépendante doit pouvoir garder la maîtrise de son patrimoine et de ses revenus disponibles.
- ◇ **Valorisation de l'activité** : toute personne âgée dépendante doit être encouragée à conserver des activités.
- ◇ **Liberté de conscience et pratique religieuse** : toute personne âgée dépendante doit pouvoir participer aux activités religieuses ou philosophiques de son choix.
- ◇ **Préserver l'autonomie et prévenir** : la prévention de la dépendance est une nécessité pour l'individu qui vieillit.
- ◇ **Droit aux soins** : toute personne âgée dépendante doit avoir, comme toute autre, accès aux soins qui lui sont utiles.
- ◇ **Qualification des intervenants** : les soins que requiert une personne âgée dépendante doivent être dispensés par des intervenants formés, en nombre suffisant.
- ◇ **Respect de la fin de vie** : soins et assistance doivent être procurés à la personne âgée en fin de vie et à sa famille.
- ◇ **La recherche, une priorité et un devoir** : la recherche multidisciplinaire sur le vieillissement et la dépendance est une priorité.
- ◇ **Exercice des droits et protection juridique de la personne** : toute personne en situation de dépendance doit voir protégés non seulement ses biens mais aussi sa personne.
- ◇ **L'information, meilleur moyen de lutte contre l'exclusion** : l'ensemble de la population doit être informé des difficultés qu'éprouvent les personnes âgées dépendantes



Tarifs

Nos tarifs sont fixés par Arrêté Départemental et sont soumis à révision chaque année.

Le tarif hébergement inclus : le loyer, les prestations hôtelières, la restauration, l'animation, et l'administration.

Ce tarif est à la charge du résident. Toutefois nos habilitations vous permettront de solliciter sa prise en charge, en cas de ressources insuffisantes.

Le tarif lié à la dépendance est individualisé en fonction du degré de dépendance évalué par le corps médical sur une grille AGGIR. Ce tarif est fixé par arrêté départemental et est révisé chaque année.

Le tarif dépendance inclus les frais liés à l'accompagnement des gestes essentiels à la vie quo-

Aides financières

L'Aide Personnalisée au Logement (APL)

- versée par votre caisse d'allocations familiales
- réduit le montant d'hébergement de votre facture

L' Aide sociale

- versée par votre Conseil Général
- prend en charge une partie des frais d'hébergement de votre facture sous réserve de la participation éventuelle de vos obligés alimentaires.

L' Aide Personnalisée d'Autonomie (APA)

Vous pouvez solliciter auprès du Conseil Général de votre domicile d'origine, l'attribution d'une **Allocation Personnalisée d'Autonomie**. Si son attribution n'est pas liée à des conditions de ressources, celles-ci sont toutefois prises en compte lors de l'établissement du dossier de demande.

En tout état de cause, un ticket modérateur , équivalent au GIR 5 / 6, non pris en charge par l'APA demeurera à votre charge.



EHPAD LE PASTOUREL



Comment vous rendre à l'EHPAD Le Pastourel



: EHPAD Le Pastourel

De Toulouse:

A68

Sortie: BUZET SUR TARN/BESSIERES

De Montauban

A62

Sortie: VILLEMUR SUR TARN